

## TABLE ANALYTIQUE

Les nombres indiquent la page.

### A

**Ablution.** — Ablutions du calice à la messe, 546. — Vases d'ablution, 509.

**Absolution.** — En quoi elle consiste, 315; les paroles de l'absolution opèrent réellement la rémission des péchés, 315. Cas où le prêtre est tenu de la donner, 323; de la refuser, 323.

**Accessoires de l'autel.** — Ce qu'ils sont, 501.

**Accusation.** — En quoi consiste l'accusation des péchés, 349; elle doit être intégrale, 355. — Voir CONFESSION.

**Acolyte.** — Pouvoir qui lui est conféré, 414. Matière et forme de cet ordre, 418.

**Action de grâces.** — Après la communion, 258. — L'action de grâces, en tant que partie de la messe, 529, 546.

**Administration des sacrements.** — Conditions générales requises du ministre pour la validité des sacrements, 141; pour leur administration licite, 144. Conditions générales requises du sujet pour la réception valide des sacrements, 145; pour leur réception licite, 146. — Conditions particulières relatives à l'administration du baptême, 170; de la confirmation, 200; de l'eucharistie, 248, 263; de la pénitence, 316, 319, 327; de l'extrême-onction, 397; de l'ordre, 421. — Cérémonies dans

l'administration des sacrements en général, 151. — Voir CÉRÉMONIES.

**Adoption.** — L'adoption parfaite entraîne la parenté légale, empêchement dirimant du mariage, 449.

**Adoration nocturne.** — Son but, 630.

**Adoration perpétuelle.** — En quoi elle consiste, 630; fête, 601.

**Adultes.** — Dispositions requises des adultes pour recevoir le baptême, 175; règles à suivre à l'égard des étrangers, 176; à l'égard des hérétiques, 177. — Dispositions requises des adultes pour la confirmation, 201.

**Affinité.** — Le parrain et la marraine du baptisé ou du confirmé contractent l'affinité spirituelle, 183, 202; elle constitue un empêchement dirimant du mariage, 449.

**Agapes.** — En quoi consistaient ces repas, 466.

**Âge.** — L'âge de raison est nécessaire pour recevoir certains sacrements, 144. — Âge canonique pour la tonsure, 423; pour les ordres mineurs, 423; pour les ordres majeurs, 423. — Le défaut d'âge est un empêchement dirimant du mariage, 449.

**Agnus Dei.** — En quoi ils consistent, 469, *note*; leur bénédiction, 469.

**Amict.** — En quoi consiste cet ornement, 515; son symbolisme, 515.

**Anges.** — Fêtes des saints Anges, 617; comment il faut les célébrer, 617.

**Année.** — Année ecclésiastique, 572. Sa division, 572; temps de l'Avent, 572; temps de Noël, 574; temps de la Septuagésime, 580; temps du Carême, 581; temps pascal, 589; temps de la Pentecôte, 596.

**Annonciation.** — Objet de cette fête, 610; son but, 610; son origine, 611; comment il faut la célébrer, 611.

**Antiennes.** — Antiennes de la sainte Vierge, 559. — Antiennes O, 573.

**Antiphonaire.** — Livre liturgique à l'usage des fidèles, 482.

**Apostolat.** — Apostolat de la Prière: son origine, ses avantages, 641.

**Apôtres.** — Fêtes des saints apôtres Pierre et Paul, 622; pourquoi ils ont une fête commune, 622. Comment nous devons célébrer ces fêtes, 623. Fêtes des autres Apôtres, 623.

**Approbation.** — Elle est requise pour le confesseur, 317; elle est distincte de la juridiction, 318.

**Archevêques.** — Leur pouvoir relativement aux indulgences, 379. Leurs insignes, 521.

**Ascension.** — Fête de l'Ascension, 593; comment il faut la célébrer, 594.

**Associations pieuses.** — Diverses sortes: Propagation de la Foi, Œuvre de la Sainte-Enfance, Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, Œuvre de Saint-François-de-Sales, Apostolat de la Prière, 641.

**Assomption.** — En quoi consiste cette fête, 613; son origine, 613; comment il faut la célébrer, 614.

**Attention.** — Objet de l'attention dans les prières vocales, 81. Nécessité de l'attention, 82; ses obstacles, 82. Attention suffisante et nécessaire, 84.

**Attrition.** — Ce qu'elle est, 347; son effet, 347. — Cas où les sacrements des vivants confèrent accidentellement la première grâce à celui qui n'a que l'attrition, 148, 202, 272, 400. — Voir CONTRITION.

**Aube.** — En quoi consiste cet ornement, 515; son symbolisme, 516.

**Aumône.** — Œuvre satisfaisante, 370. Condition ordinairement requise pour

gagner le jubilé, 384. — L'aumône est aussi un sacramental, 437.

**Autel.** — Ce qu'est l'autel, 500. Autel fixe, 500; portatif, 500; privilège, 501. Ce que doit contenir l'autel, 501. Sa consécration est réservée à l'évêque, 501; comment elle se perd, 501. Accessoires de l'autel, 501.

**Avent.** — Ce qu'est l'Avent, 572; son origine, 573. Esprit de l'Église durant l'Avent, 573. Antiennes O, 573.

## B

**Baïanistes.** — Leurs erreurs sur la grâce, 34; leur condamnation, 34.

**Bans.** — Ce que sont les bans, 451; leur but, 452; l'évêque peut en dispenser, 452.

**Baptême.** — Nature, 160. Ses principales figures dans l'Ancien Testament, 161. Son institution, 162. Signe sensible: matière, 163; forme, 164. Cas où le baptême est nul, 165; douteux, 165. Propriétés du baptême, 166: priorité, 166; unité, 166; nécessité, 167. Il y a trois sortes de baptêmes, 168: baptême d'eau, 168; baptême de désir, 168; baptême de sang, 169. Ministre du baptême, 170. Sujet du baptême, 173: baptême des enfants, 173; baptême des adultes, 175. Cérémonies du baptême, 177. Parrains, 182. Effets du baptême, 183. Suites du péché originel, que nous laisse le baptême, 185. Promesses du baptême, 187; leur importance, 189. Erreurs sur le baptême, 190. — Différences entre le baptême et la confirmation, 196. Différences entre le baptême et la pénitence, 312. — Baptême des cloches, 497.

**Baume.** — Il entre dans la composition du saint chrême, 197. Son symbolisme, 198. — Voir CHRÊME.

**Béatification.** — Procès de béatifica-

tion, 618. A qui il appartient de les instruire, 618.

**Beggards.** — En quoi consistaient leurs principales erreurs, 99.

**Bénédiction.** — Voir SALUT DU SAINT SACREMENT.

**Bénédictions liturgiques.** — En quoi elles consistent, 468. Diverses sortes: bénédictions invocatives, 468; constitutives, 468; simples, 469; solennelles, 469; réservées au pape ou aux évêques, 469; dévolues aux simples prêtres, 469. — Bénédiction des églises ou des oratoires, 496. Bénédiction des ornements sacrés, 523.

**Bénéfice.** — Titre clérical, 423.

**Bénitier.** — Ce qu'est le bénitier, 508.

**Biens temporels.** — Nous pouvons demander à Dieu les biens temporels, 79; comment nous devons les demander, 80.

**Bourse.** — Ce qu'est la bourse, 509; quelle doit être sa couleur, 509, 522.

**Bréviaire.** — Livre liturgique, 480, 478, *note*; sa division, 480.

**Burettes.** — Ce que sont les burettes; leur matière, 508.

## C

**Calice.** — Ce qu'est le calice, 506; sa matière, 506. Il doit être consacré, 506.

**Canon.** — Prières et cérémonies qui le composent, 539. — Privilège du canon, 413.

**Canonisation.** — Procès de canonisation, 618. A qui il appartient de les instruire, 618.

**Caractère sacramental.** — En quoi il consiste, 150; sacrements qui impriment un caractère, 150; pourquoi le caractère sacramental est indélébile, 151. Caractère imprimé par le baptême, 185; par la confirmation, 205; par l'ordre, 429. Caractère spécial imprimé par l'épiscopat, 416.

**Cardinalat.** — Dignité d'institution ecclésiastique, 416.

**Carême.** — Raisons de son institution, 581. Comment on doit le sanctifier, 581. Fêtes de Notre-Seigneur durant le carême, 582.

**Carmel.** — Voir SCAPULAIRE.

**Cas réservés.** — Ce qu'on entend par cas réservés, 319; pourquoi l'Église les a établis, 320; ce qu'il faut pour qu'un péché soit réservé, 320; ceux qui peuvent absoudre de ces cas, 320.

**Catéchumènes.** — Ce qu'on entend par catéchumènes, 175, *note*. Ils ne pouvaient assister au sacrifice, 291; leur place dans l'Église, 494.

**Cathédrales.** — Ce que sont les églises cathédrales, 492.

**Célibat.** — Il est imposé aux prêtres, 429. Le célibat des prêtres est d'institution ecclésiastique, 429; sa convenance et son utilité, 430. — Il est préférable au mariage, 443.

**Censures.** — Ce qu'elles sont, 321; diverses sortes, 321. Comment sont portées ou encourues les censures, 321. Ceux qui peuvent en absoudre, 322.

**Cérémonial.** — Livre liturgique, 481.

**Cérémonies.** — Ce qu'on entend par cérémonies, 151; diverses espèces, 151; leur origine, 151; leur importance, 473. Cérémonies mosaïques, 475; cérémonies chrétiennes, 475. — Utilité des cérémonies sacramentelles, 152; obligation de les observer, 152. — Cérémonies du baptême, 177; de la confirmation, 203; de l'eucharistie, 538, 545; de la pénitence, 364; de l'extrême-onction, 401; de l'ordre: des ordres mineurs, 417; des ordres majeurs, 418; de l'ordination sacerdotale, 419; de la consécration épiscopale, 420; du mariage, 445. — Cérémonies de la messe, 528. — Cérémonies du jeudi saint, 585; du vendredi saint, 586; du samedi saint, 588.

**Chant.** — Chant liturgique, 482; son ancienneté, 482. Chant grégorien, 483; ses caractères, 483. Dangers qui ont menacé le chant liturgique, 484;

sa conservation dans l'Église, 484.  
**Chape.** — Ce qu'est la chape, 518; son symbolisme, 518.  
**Chapelles.** — Elles doivent être bénites, 496. — Voir ORATOIRE.  
**Chasuble.** — Ce qu'est la chasuble, 517; son symbolisme, 517.  
**Chemin de la croix.** — Origine de cette dévotion, 631; ses avantages, 631; conditions pour en gagner les indulgences, 632.  
**Chrême (saint).** — En quoi consiste le saint chrême, 197. Son emploi dans le baptême, 181; dans la confirmation, 198; dans la bénédiction des cloches, 497. Convenance du saint chrême pour l'onction de la confirmation, 198. Il est béni le jeudi saint, 585.  
**Ciboire.** — Ce qu'est le ciboire, 507; de quelle matière il doit être, 507. Voile du ciboire, 507. — Ce qu'on entend par *ciborium*, 507, *note*.  
**Cierges.** — Bénédiction des cierges le jour de la Chandeleur, 579. — Nombre de cierges nécessaires pour la messe, 503; pour l'exposition du très saint Sacrement, 564. Ces cierges doivent être de cire, 503. Symbolisme des cierges, 504.  
**Cimetière.** — Ce qu'est un cimetière chrétien, 498; comment il peut être profané, 498.  
**Circoncision.** — Objet de cette fête, 576; son origine, 576; comment il faut la célébrer, 576.  
**Circonstances.** — On doit déclarer en confession les circonstances qui changent l'espèce du péché, 356. Déclaration des circonstances aggravantes, 356. — Circonstances de l'oblation de la messe, 298. Circonstances de sa célébration, 302.  
**Clandestinité.** — Elle est un empêchement dirimant du mariage, 450.  
**Clerc.** — Pourquoi le tonsuré est appelé clerc, 413.  
**Cloches.** — Leur usage, 497; leur bénédiction, 497; leur mission, 498.  
**Clochette.** — Son usage, 509.  
**Cœur de Jésus.** — Voir SACRÉ CŒUR.

**Collégiales.** — Ce que sont les églises collégiales, 492.

**Communions.** — En quoi consiste la communion, 249. Obligation du précepte divin de la communion, 250. Cas particuliers relativement à l'obligation de communier, 251. Dispositions à la sainte communion, 252; dispositions de l'âme : de précepte, 253; de convenance, 255; dispositions du corps : de précepte, 259; de convenance, 261. Différentes sortes de communions, 262. Première communion, 263. Communion en viatique, 263; obligation de cette communion, 251, 264; préparation de la chambre du malade, 264. Communion fréquente, 265, 630; désir qu'on doit en avoir, 265; ses avantages, 266; à qui il appartient de régler les communions, 267. Communion fervente, 267; Communion tiède, 268; Communion indigne, 268; malice de ce crime, 269; effet de la communion indigne, 269. Communion spirituelle, 270; ses avantages, 270. Effets de la sainte communion, 270 : elle nourrit l'âme, 271; remet les péchés véniels, 271; préserve du péché mortel, 272; nous unit intimement à Jésus-Christ, 272. Effets corporels, 273. — Rites de la communion du prêtre, 545; de celle des fidèles, 545. — Communion prescrite pour gagner certaines indulgences, 382, 384. — La communion, en tant que partie de la messe, 529, 542.

**Compassion.** — Objet de cette fête, 612; elle se célèbre deux fois, 613, 582.

**Complies.** — Partie de l'office divin, 94. 552; prières qui les composent, 562.

**Compende.** — Aumône imposée pour les dispenses du mariage, 453.

**Conférence.** — Forme de prédication, 566. — Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, 640.

**Confesseur.** — Il est père, 322; docteur, 322; médecin, 323; juge, 323. Obligation de répondre à ses interrogations, 366. Comment il faut écon-

ter ses avis, 366. — Il peut commuer certaines œuvres prescrites pour les indulgences, 382, 384. — Voir APPROBATION, JURIDICTION, SCEAU SACRAMENTEL.

**Confession.** — Confession sacramentelle, 349; son institution divine, 349. Elle convient à la nature de l'homme, 351. Elle est utile à l'individu, 351; à la famille, 352; à la société civile, 352. Elle est obligatoire de précepte divin et de précepte ecclésiastique, 353; quand le précepte divin oblige par lui-même, 353; par accident, 354; quand oblige le précepte ecclésiastique, 354. Qualités de la confession : humble, 354; sincère, 354; simple, 355; prudente, 355; entière ou intégrale, 355. Revalidation des confessions, 362. Différentes sortes de confessions, 363. Utilité de la confession fréquente, 363. Cas où la confession générale est nécessaire, 364; où elle est utile, 364; à qui elle doit être interdite, 364. Pratique de la confession : ce qu'il faut faire avant, 364; pendant, 365; après, 366. — Confession prescrite pour gagner certaines indulgences, 381; pour le jubilé, 384. — Voir INTÉGRITÉ. EXAMEN DE CONSCIENCE. REVALIDATION.

**Confiance.** — Qu'est-ce que prier avec confiance, 86; fondement de notre confiance dans la prière, 86.

**Confirmation.** — Sa nature, 195; son institution, 197; sa matière, 197; sa forme, 198. Elle est nécessaire de nécessité de précepte, 199. Ministre de ce sacrement, 200. Sujet, 201. Dispositions requises, 201. Cérémonies, 203. Effets de la confirmation, 204. — Dons du Saint-Esprit, 206. Fruits du Saint-Esprit, 214. — Conduite du chrétien confirmé, 216. — Voir DONS.

**Confiteor.** — C'est un sacramental, 467.

**Confréries.** — Ce qu'est une confrérie, 636; ses avantages, 636; conditions pour y être admis, 636. Confrérie du Saint-Sacrement, 637; du Sacré-

Cœur, 637; du scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel, 637; du Rosaire, 639. Archiconfrérie de Saint-Joseph, 639.

**Congrégation.** — Ce qu'est la congrégation *Prima Primaria*, 639.

**Conopée.** — Voile du tabernacle, 505.

**Consécration.** — Consécration des églises, 496; en quoi elle diffère de la bénédiction, 496; elle est réservée à l'évêque, 469, 496; ancienneté de cet usage, 496; sa raison, 496. Consécration des autels, 501; des calices, des patènes, 506. — La consécration, en tant que partie de la messe, 538. — Voir TRANSSUBSTANTIATION.

**Conseil.** — Définition de ce don, 210; en quoi il diffère de la prudence, 210; ses effets, 210.

**Consentement.** — Le consentement mutuel des époux constitue le signe sensible du mariage, 440; il doit être vrai, intérieur et mutuel, 441. Le consentement des parents n'est point requis pour la validité du mariage, 441. Mariage contracté sans le consentement des parents, 452.

**Constitutions apostoliques.** — Ancienneté de ce recueil, 476.

**Contemplation.** — Ce qu'elle est, 97. En quoi elle diffère de la méditation, 98. Contemplation ordinaire, 98; extraordinaire, 98. Erreurs sur la contemplation, 99.

**Contrition.** — Sa nature, 333; sa nécessité, 335; cas où oblige le précepte de la contrition, 335. Ses qualités, 336 : elle doit être intérieure, 337; surnaturelle, 338; souveraine, 338; universelle, 340. — Différentes sortes, 343 : Contrition parfaite, 343; effet de cette contrition, 344; par lui-même l'homme ne peut pas avoir la contrition parfaite, 345; facilité de l'obtenir avec la grâce de Dieu, 345. Contrition imparfaite, 347. Rapports entre les deux sortes de contrition, 348. — Ce qu'il faut faire pour avoir la contrition, 348.

**Coopération à la grâce.** — La grâce efficace n'enlève pas à l'homme la

liberté, 21. L'homme ne peut point se glorifier de sa libre coopération, 23; mystère de la conciliation du libre arbitre avec l'efficacité de la grâce, 23; notre conduite devant cet insondable mystère, 23.

**Cordon.** — En quoi consiste cet ornement, 516; son symbolisme, 516.

**Corporal.** — Ce qu'est le corporal, 509. son symbolisme, 509.

**Couleurs des ornements.** — Quelles sont ces couleurs, 522; leur symbolisme, 522. Couleurs que peut remplacer le drap d'or, 522, *note*. Temps où l'on se sert de ces couleurs, 522.

**Crainte de Dieu.** — Elle est un don du Saint-Esprit, 206. Diverses sortes de crainte, 207.

**Croix.** — Fête de l'Invention de la sainte Croix, 595, 631; son origine, 595. Fête de l'Exaltation de la sainte Croix, 602, 631; son origine, 602. — Voir CHEMIN DE LA CROIX.

**Crucifix.** — Pourquoi il faut un crucifix sur l'autel, 503. — Il est recommandé de porter un crucifix sur soi, 631.

**Culte.** — Définition, 1; règles qui régissent l'exercice du culte public, 2.

**Curé.** — Sa juridiction, 318. Son droit par rapport au sacrement du baptême, 171; à celui d'extrême-onction, 397; à celui du mariage, 442.

**Custode.** — Ce qu'est la custode ou lunule, 507.

## D

**Dalmatique.** — En quoi elle consiste, 519; son symbolisme, 519; elle est propre aux diacres, 519.

**Dédicace.** — Objet de cette fête, 602; son origine, 602; son but, 603. Comment il faut célébrer cette fête, 603.

**Dévotions.** — Ce que l'on entend par dévotions, 629. Dévotion envers Notre-

Seigneur : au saint Sacrement, 630; à la sainte Enfance, 630; à la Passion, 630; au sacré Cœur de Jésus, 632. Dévotion à la très sainte Vierge, 633. Dévotion aux Saints, 633; aux âmes du purgatoire, 634. Dévotion à l'Église et au Pape, 634. Diverses pratiques de dévotions, 634; marques de la vraie dévotion, 635.

**Diaconat.** — Pouvoirs qu'il confère, 415. Matière et forme de cet ordre, 419. Vertus qu'il suppose, 419.

**Diacre.** — Ses pouvoirs, 415. Le diacre est le ministre extraordinaire du baptême, 171. Son ornement distinctif est la dalmatique, 519.

**Disparité de culte.** — Elle est un empêchement dirimant du mariage, 450; qui peut en dispenser, 453.

**Dispense.** — Qui peut dispenser de l'âge pour les ordres sacrés, 423; du titre clérical, 423. — L'Église peut dispenser des empêchements de mariage qui sont de droit ecclésiastique, 453; à quelles conditions elle dispense, 453.

**Dispositions.** — Dispositions à la justification, 49; à la prière, 83; à la réception valide et licite des sacrements, 145. Dispositions dans les adultes pour le baptême, 175; pour la confirmation, 201; pour l'eucharistie, 252; pour la pénitence, 327; pour l'ordre, 423; pour le mariage, 444; pour les sacramentaux, 470; pour bien entendre la messe, 304.

**Distractions.** — Les distractions involontaires ne sont pas coupables, 82; leurs sources, 83. Diverses sortes de distractions volontaires, 82; Conduite à tenir à l'égard des distractions, 83, 97.

**Divorce.** — Il est défendu par Dieu, 439; le pouvoir civil ne peut l'établir, 440; maux qu'il engendre, 439.

**Dons du Saint-Esprit.** — Leur nature, 206; leur nombre, 206. Crainte de Dieu, 206. Piété, 207. Science, 208. Force, 209. Conseil, 210. Intelligence, 211. Sagesse, 212. — Effets des dons du Saint-Esprit, 213.

## E

**Eau.** — L'eau naturelle est la matière éloignée du baptême, 163. Pourquoi Notre-Seigneur a choisi l'eau, 163.

**Eau bénite.** — Elle est un sacramental, 461, 464. Diverses sortes, 466. Ce qu'est l'eau bénite ordinaire, 464; ses éléments, 464; usage qu'il convient d'en faire, 465. Eau baptismale, 466. Eau des consécrations, 466.

**Écharpe.** — Ce qu'est l'écharpe, 518.

**Églises.** — Ce que sont les églises, 491; leur ancienneté, 491. Distinction des églises : les basiliques, 492; les métropoles, 492; les cathédrales, 492; les collégiales, 492; les églises paroissiales, 493; les succursales, 493. Les oratoires, 493. — Forme des églises, 493; symbolisme, 495; orientation, 495. — Consécration et bénédiction des églises, 496; ancienneté de cet usage, 496; choix d'un titulaire, d'un patron, 497.

**Empêchements.** — Empêchements du mariage, 447. L'Église a le pouvoir de les établir, 447; but qu'elle se propose en les établissant, 447; le pouvoir civil n'a pas ce droit, 447; il n'a de droit que sur les effets civils, 448. Empêchements dirimants, 449; empêchements prohibants, 450. Qui peut en dispenser, 453. Conditions de validité de la dispense, 453.

**Encens.** — Ce qu'est l'encens, 510. Ce que signifie l'encensement, 510. Pourquoi l'Église encense les reliques des saints, 511; ses ministres, 511; les fidèles, 511; les défunts, 511.

**Encensoir.** — Son usage, 508.

**Enfance.** — Fêtes de la sainte Enfance: Noël, 574; Circumcision, 576; Épiphanie, 577; Présentation, 579. — Dévotion à la sainte Enfance, 630. — Œuvre de la Sainte-Enfance, 640.

**Enfants.** — Les petits enfants sont aptes à recevoir le baptême, 173. — Cas particuliers du baptême des enfants,

174. — Admission des enfants à la première communion, 263.

**Épiphanie.** — Objet de cette fête, 577; son origine, 577. Comment il faut la célébrer, 578.

**Épiscopat.** — Pouvoirs d'ordre qu'il confère, 416. Supériorité de l'évêque sur le prêtre, 415. L'épiscopat est un ordre distinct, 416. Matière et forme de la consécration épiscopale, 420.

**Époux.** — Ils sont eux-mêmes le ministre du sacrement du mariage, 441. Conditions pour la validité de leur consentement mutuel à se donner et à s'accepter, 441. Ils contractent une union indissoluble, 439. Le pouvoir civil ne peut autoriser leur divorce, 440; l'Église peut permettre la séparation de corps, 440. Dispositions des époux pour recevoir le sacrement de mariage, 444. Devoirs des époux, 454.

**Erreur.** — L'erreur sur la personne et l'erreur sur la condition sont des empêchements dirimants du mariage, 449. — Voir HÉRÉSIES.

**Esprit ecclésiastique.** — Il est une des marques de la vocation, 426.

**État de grâce.** — L'état de grâce n'est pas requis dans le ministre pour conférer valablement les sacrements, 142; il est requis pour les conférer licitement, 144. — Il est requis pour recevoir licitement les sacrements des vivants, 146. — Il n'est pas absolument nécessaire pour l'accomplissement de la pénitence sacramentelle, 372. — Il est nécessaire pour recevoir l'application des suffrages, 376; pour gagner les indulgences, 381.

**Étole.** — Ce qu'est l'étole, 516; son symbolisme, 517.

**Eucharistie.** — Sa nature, 221. Le sacrement de l'eucharistie consiste dans les espèces consacrées, 223. L'institution de l'eucharistie a été préparée par des figures, 223; elle a été prophétisée, 224; Jésus-Christ lui-même l'a promise, 224. Son institution, 225. Matière de l'eucharistie, 226; sa forme, 228. — Présence réelle, 228; preuves, 229; transsubstantia-

tion, 233; mode de la présence réelle, 235; principales erreurs à ce sujet, 241. Adoration de l'eucharistie, 242. — L'eucharistie est le sacrement par excellence, 243; ce qui le rend supérieur aux autres sacrements, 243; l'eucharistie manifeste la puissance divine par une accumulation de prodiges, 244; elle manifeste aussi la sagesse de Dieu, 245; la bonté de Dieu, 245. — Ministre de l'eucharistie pour la consécration, 246; pour la dispensation, 247. Sujet de l'eucharistie, 248. — L'eucharistie est nécessaire de nécessité de précepte, soit divin, soit ecclésiastique, pour les adultes, 249; quand oblige le précepte divin de la communion, 250; cas particuliers relativement à l'obligation de communier, 251. Dispositions de l'âme à la sainte communion: de précepte, 253; de convenance, 255. Dispositions du corps: de précepte, 259; de convenance, 261. Différentes sortes de communions, 262. — Effets spirituels de l'eucharistie, 270; effets corporels, 273. — Devoirs envers l'eucharistie, 275. — L'eucharistie comme sacrifice, 282. — Voir COMMUNION, MESSE.

**Eulogies.** — En quoi elles consistaient, 466.

**Évêque.** — Sa juridiction ordinaire, 318. Supériorité de l'évêque sur le prêtre, 415; pouvoirs que confère l'ordre de l'épiscopat, 416. L'évêque est le ministre ordinaire de la confirmation, 200; de l'ordre, 421. Pouvoir de l'évêque relativement aux indulgences, 379. — Les consécrations lui sont réservées, 416, 501, 496; ainsi que certaines bénédictions, 469. — Voir ÉPISCOPAT.

**Examen de conscience.** — Importance de cet examen, 360; attention qu'on y doit apporter, 360; temps qu'on doit y consacrer, 361; défauts qu'on doit y éviter, 361; méthode que l'on peut suivre, 361.

**Excommunication.** — Ses effets, 321;

comment on peut l'encourir, 321; qui peut en absoudre, 322.

**Exorciste.** — Pouvoirs qui lui sont conférés, 414. Matière et forme de cet ordre, 417.

**Expositions du saint Sacrement.** — En quoi elles consistent, 564; diverses sortes, 564. Règles à observer, 564.

**Extases.** — Elles sont une grâce gratuitement donnée, 98; signes pour reconnaître les extases suspectes, 99.

**Extrême-onction.** — Sa nature, 393. Elle est un vrai sacrement, 394. Son institution divine, 395. Matière de ce sacrement, 395; sa forme, 396. Ministre et sujet, 397. Conditions pour la recevoir valablement, 397. Dispositions pour la recevoir avec fruit, 399. Cérémonies, 401. Nécessité de l'extrême-onction, 402; préjugés à combattre, 403. Effets relatifs à l'âme, 403; effets relatifs au corps, 404.

## F

**Famille.** — Le mariage constitue la famille chrétienne, 438, 454.

**Fénelon.** — En quoi consistait le quiétisme de Fénelon, 100. Sa parfaite soumission, 100, *note*.

**Féries.** — Ce qu'on appelle fêtes, 554.

**Ferveur.** — Qu'est-ce que prier avec ferveur, 86. La ferveur ne consiste pas dans la sensibilité, 87.

**Fête-Dieu.** — Objet de cette fête, 598; son origine, 598; comment il faut la célébrer, 599.

**Fêtes.** — Définition, 569. Diverses sortes, 569; origine, 569. Pouvoir de l'Église relatif aux fêtes, 569. Utilité de leur institution, 570. Division des fêtes chrétiennes: fêtes d'obligation et fêtes de dévotion, 570; fêtes doubles, semi-doubles et simples, 554, 570; fêtes primaires et fêtes secondaires, 555; fêtes univer-

selles et fêtes particulières, 555; fêtes fixes et fêtes mobiles, 571. Objet des fêtes chrétiennes, 572. — Fêtes du temps de Noël, 575; du temps de Carême, 582; du temps pascal, 590; du temps de la Pentecôte, 596. — Occurrence des fêtes, 571; concurrence, 571.

**Fêtes principales.** — Fêtes de Notre-Seigneur: Noël, 574; Circoucision, 576; Épiphanie, 577; Présentation au temple, 579; Pâques, 590; Ascension, 593; Transfiguration, 602; fête du très saint Sacrement, 597; fête du sacré Cœur de Jésus, 599. — Principales fêtes de la très sainte Vierge, 608: Nativité, 609; Présentation, 610; Annonciation, 610; Visitation, 611; Purification, 612; Compassion, 612; Assomption, 613, saint Rosaire, 614. Autres fêtes de la très sainte Vierge, 616. — Fêtes des saints Anges, 617. — Fêtes des saints, 618. Principales fêtes des Saints de l'Ancien Testament, 619; du Nouveau Testament, 620. Fête de tous les Saints, 624. — Commémoration des Morts, 625.

**Fiançailles.** — Ce qu'elles sont, 452; empêchement prohibant, 452.

**Filleuls.** — Devoirs des filleuls à l'égard de leurs parrains et marraines, 183.

**Foi.** — Importance de la foi dans la prière, 85.

**Fonts baptismaux.** — Leur bénédiction le samedi saint, 588; et la veille de la Pentecôte, 595.

**For.** — Privilège du for, 413.

**Force.** — Nature de ce don, 209; ses effets, 209.

**Forme.** — Les sacrements sont composés d'une matière et d'une forme, 135; efficacité de la forme des sacrements, 137; union de la forme à la matière, 137; altération substantielle de la forme, 138; altération accidentelle, 138. Forme du baptême, 164; de la confirmation, 198; de l'eucharistie, 228; de la pénitence, 315; de l'extrême-onction, 396; de l'ordre, 418; du mariage, 440.

**Fruits du Saint-Esprit.** — Définition, 214; leur énumération, 214. Fruits

qui nous perfectionnent intérieurement, 214; extérieurement, 215.

## G

**Goupillon.** — Ce qu'est le goupillon, 508.

**Grâce.** — Moyens ordinaires d'obtenir la grâce, 1. Comment Dieu nous la communique, 1. Ce qu'est la grâce, 3. Causes de la grâce: cause efficiente, 5; méritoire, 5; instrumentale, 5; finale, 6. Division de la grâce: grâce de Dieu et grâce du Christ, 6; grâce gratuitement donnée, 6; grâce qui rend agréable à Dieu, 7; grâce habituelle et grâce actuelle, 7. Principales figures de la grâce, 7.

**Grâce actuelle.** — Sa nature, 10. Division, 10: grâce extérieure, 10; grâce intérieure, 11: elle est prévenante, 11; concomitante, 11; subséquente, 11; grâce suffisante, 11; grâce efficace, 11. — Nécessité absolue de la grâce dans l'ordre surnaturel, 12; le juste a besoin de la grâce actuelle pour accomplir une œuvre salutaire, 13; la grâce est nécessaire pour commencer à croire d'une foi salutaire, et pour persévérer dans la foi jusqu'à la fin, 14; pour se préparer et se disposer positivement à la grâce, 13; le juste ne peut sans une grâce spéciale persévérer jusqu'à la fin, 15; l'homme justifié ne peut, sans un privilège spécial, éviter durant toute sa vie tous les péchés, même véniels, 16. Choses impossibles sans la grâce dans l'ordre naturel, 17; choses possibles sans la grâce dans l'ordre naturel, 19. — Efficacité de la grâce, 20. Grâce suffisante prochaine, 20; grâce suffisante éloignée, 20; l'homme dans l'état de nature déchue, reçoit une grâce vraiment suffisante, à laquelle cependant il résiste, 21. Il est donné à l'homme une grâce efficace, par laquelle il

opère réellement le bien, 21; la grâce efficace n'enlève pas à l'homme la liberté, 21. Suites de la fidélité à la grâce, 24; de l'infidélité, 24. Dieu accorde à tous les hommes des grâces suffisantes pour le salut, 24; il les accorde aux justes, 25; aux fidèles en état de péché, 26; aux infidèles, 27; aux enfants qui meurent sans baptême, 29. Dieu donne sa grâce en temps opportun, 30; il la dispense inégalement, 30. — Erreurs sur la grâce, 31; erreurs des pélagiens, 31; des semi-pélagiens, 32; des novateurs du seizième siècle, 33; des baianistes et des jansénistes, 34. — Grâces obtenues par les sacraments, 470.

**Grâce habituelle.** — Définition, 40. En quoi elle diffère de la grâce actuelle, 40; elle est distincte du Saint-Esprit, 41. Effets de la grâce habituelle, 42: elle nous communique la vie surnaturelle, 42; elle nous incorpore à la famille divine, 44; elle informe en nous les vertus surnaturelles infuses, 46; elle nous rend capables d'opérer des œuvres méritoires de la vie éternelle, 46; elle est un gage certain de la béatitude éternelle, 47. — Les sacrements produisent la grâce par leur propre vertu, 127. Grâce sanctifiante conférée par les sacrements, 147. En quoi consiste la grâce sacramentelle, 148; la grâce de chaque sacrement n'est pas égale pour tous ceux qui le reçoivent, 149.

**Grâces temporelles.** — Effets corporels de l'extrême-onction, 404. Effets temporels des sacramentaux, 470.

**Graduel.** — Livre liturgique à l'usage des fidèles, 481.

## H

**Hérésies.** — Sur la grâce, 31; sur la contemplation, 99; sur les sacrements,

152; sur le baptême, 190; sur l'eucharistie, 241; sur la pénitence, 329.

**Heures canoniales.** — Elles sont au nombre de sept, 94. Leur origine, 552; comment elles sanctifient les heures du jour et de la nuit, 553.

**Honnêteté publique.** — Elle est un empêchement dirimant du mariage, 450.

**Honoraire des messes.** — Le prêtre peut recevoir un honoraire pour la célébration de la messe, 301; l'honoraire n'est pas le prix de la messe, 301.

**Huiles saintes.** — Diverses sortes, 585; leur bénédiction le jeudi saint, 585.

**Humilité.** — Qu'est-ce que prier avec humilité, 84; qualités de notre humilité dans la prière, 84. — Humilité dans la confession, 354.

## I

**Immaculée Conception.** — Objet de cette fête, 608; son origine, 608; son enseignement, 609.

**Impétration.** — Vertu impétraire de la prière, 90: vertu impétraire pleinement efficace, 90; simplement suffisante, 91. — Effet impétraire du sacrifice de la messe, 296.

**Imposition des mains.** — L'imposition des mains dans la confirmation, 198; dans l'ordre, 419, 420.

**Impuissance.** — L'impuissance physique ou morale excuse de l'intégrité matérielle de la confession, 359.

**Indissolubilité.** — Indissolubilité du mariage, 439; le pouvoir civil doit la respecter, 440; l'Église peut permettre la séparation de corps, 440.

**Indulgences.** — Leur nature, 376. Diverses sortes: indulgence plénière, 377; partielle, 377; personnelle, 377; locale, 377; réelle, 377; temporaire, 378; perpétuelle, 378. Pouvoir de l'Église de les accorder, 378. Elles ne nous dispensent pas de faire pénitence, 380. Conditions pour les

gagner, 381. Application aux âmes du purgatoire, 382. Indulgence du jubilé, 383; indulgence *in articulo mortis*, 385. — Voir JUBILÉ.

**Infidèles.** — Tous les infidèles reçoivent des grâces suffisantes pour le salut, 27. Toutes les œuvres des infidèles ne sont pas des péchés, 28.

**Inscription.** — Nécessaire pour faire partie d'une confrérie, 636.

**Institution divine.** — Les sacrements ont été institués par Notre-Seigneur, 126. — Institution du baptême, 162; de la confirmation, 197; de l'eucharistie, 225; de la pénitence, 312; de la confession, 349; de l'extrême-onction, 395; de l'ordre, 410; du mariage, 437.

**Instruction.** — L'instruction, en tant que partie de la messe, 529; prières et cérémonies qui la composent, 533.

**Intégrité.** — L'intégrité de la confession est matérielle ou formelle, 355. L'accusation des péchés véniels n'est pas nécessaire à l'intégrité, 355. Pour qu'il y ait intégrité, il faut déclarer l'espèce des péchés, 356; leur nombre, 356; les circonstances qui en changent l'espèce, 356. Accusation des péchés mortels douteux, 357; ou que l'on doute d'avoir accusés, 357; ou bien oubliés involontairement, 357. Gravité de l'omission volontaire d'un péché mortel en confession, 358; remèdes à la mauvaise honte, 358. Causes qui excusent de l'intégrité matérielle, 359. Quels sont ceux à qui l'intégrité formelle suffit, 359. Moyens d'assurer l'intégrité, 360.

**Intelligence.** — Don du Saint-Esprit, 211; sa nécessité, 211; ses effets, 211.

**Intention.** — L'intention actuelle n'est pas nécessaire pour administrer valablement les sacrements, 141; l'intention de faire ce que fait l'Église est nécessaire, 142. Intention requise pour la réception valide des sacrements, 145. — L'intention est nécessaire pour gagner les indulgences, 381.

**Interdit.** — En quoi consiste cette censure, 321.

**Interstices.** — Intervalles de temps entre les ordres, 428; ils peuvent être abrégés par l'évêque, 428.

**Irrégularité.** — Empêchement aux ordres sacrés, 424; diverses espèces, 424.

## J

**Jansénistes.** — Leurs erreurs sur la grâce, 34; leur condamnation, 34. Propositions condamnées extraites de l'*Augustinus*, 34, note c.

**Jean-Baptiste (saint).** — Ses fêtes, 609, 621; comment on doit les célébrer, 622.

**Jeûne.** — Jeûne naturel ou eucharistique, 259; gravité de son obligation, 260; comment il est rompu, 260. Cas où l'on peut communier sans être à jeun, 261. — Le jeûne est une œuvre satisfaisante, 370. Condition ordinairement requise pour gagner le jubilé, 384.

**Joseph (saint).** — Ses fêtes, 620; comment on doit les célébrer, 621. Dévotion à saint Joseph, 633. Archiconfrérie de Saint-Joseph, 639.

**Jubilé.** — Origine, 384; En quoi il diffère de l'indulgence plénière ordinaire, 384. Jubilé ordinaire et jubilé extraordinaire, 384; jubilé général et jubilé particulier, 384. Conditions requises pour le gagner, 384.

**Juridiction.** — En quoi consiste la juridiction, 318; elle est distincte de l'approbation, 318; diverses espèces, 318. Cas où l'Église supplée au défaut de juridiction, 319.

**Justification.** — En quoi elle consiste, 47. Dispositions à la justification pour les adultes, 50. Propriétés de la justification: elle est incertaine, 52; elle n'est pas égale chez tous, 53; elle est amissible, 54; elle peut se recouvrer, 54. Erreurs sur la justification, 47, 51, 54.

## L

- Lampe.** — Obligation d'entretenir constamment une lampe allumée devant le très saint Sacrement, 243, 504; on doit y brûler de l'huile d'olive, 504.
- Laudes.** — Elles forment avec les matines une des heures canoniales, 94; leur origine, 552.
- Lavement des pieds.** — Voir MANDATUM.
- Lecteur.** — Pouvoirs qui lui sont conférés, 414. — Matière et forme de cet ordre, 417.
- Légit.** — Pouvoir du légat relativement aux indulgences, 379.
- Lettre dimissoriale.** — En quoi elle consiste, 422.
- Lieu théologique.** — Ce que sont les lieux théologiques, 486, *note*. — La liturgie est un lieu théologique, 486.
- Linges sacrés.** — Quels sont les linges sacrés, 509; leur bénédiction est réservée à l'évêque ou à son délégué, 510; qui sont ceux qui peuvent les toucher, 510. Par qui ils doivent être lavés, 510.
- Litanies.** — Procession des litanies majeures, 592.
- Liturgie.** — En quoi consiste la liturgie, 473. La liturgie sous le règne patriarcal, 474; sous la loi mosaïque, 475; sous la loi nouvelle, 475; développements de la liturgie, 476, *note*. Son importance, 485. Liturgies orientales, 478; liturgies occidentales, 479. Livres liturgiques, 480, 481. Chant liturgique, 482. — Voir CHANT.
- Luminaire.** — Voir CIERGES, LAMPE.
- Lunule.** — Voir CUSTODE.

## M

- Malades.** — Communion des malades en viatique, 251, 263; non en viatique, 264. Le confesseur peut leur

commuer certaines œuvres prescrites pour les indulgences, 382, 384. — Voir MORIBONDS.

**Mandat.** — Cérémonie du jeudi saint, 585.

**Manipule.** — Ce qu'est cet ornement sacré, 516; son symbolisme, 516.

**Manuterge.** — Ce qu'est le manuterge, 510.

**Mariage.** — Sa nature, 435. Le mariage considéré comme contrat naturel institué par Dieu, 436; comme contrat civil, 436; comme sacrement institué par Jésus-Christ, 436, 438. Le contrat naturel ne peut exister sans être un sacrement que chez les infidèles, 435; chez les chrétiens, il n'y a point mariage sans sacrement, 436. Le mariage est un vrai sacrement, 436. Propriétés du mariage: unité, 438; indissolubilité, 439. Signe sensible du mariage: matière et forme, 440; ce que doit être le consentement pour être valide, 441. Le ministre du mariage, ce sont les époux eux-mêmes, 441; le prêtre en est le témoin indispensable dans les pays où le concile de Trente a été promulgué, 442. Sujet du mariage, 443; le mariage n'est pas obligatoire, 443. Dispositions éloignées, 444; dispositions prochaines, 444. Cérémonies du mariage, 445. Effets du mariage, 454. Obligations qu'il impose aux époux, 454, 456. Voir EMPÊCHEMENTS.

**Mariages mixtes.** — En quoi ils consistent, 450; à quelles conditions ils sont permis, 451. Comment on les célèbre, 451.

**Martyrologe.** — Livre liturgique, 481. Les saints n'y sont inscrits qu'après leur béatification, 617, 618.

**Matière.** — Les sacrements sont composés d'une matière et d'une forme, 135. En quoi consiste la matière sacramentelle, 136; matière éloignée et matière prochaine, 136; éléments matériels sacramentaux, 136. Altération substantielle de la matière, 138; altération accidentelle, 138.

**Matines.** — Heure canoniale, 94;

son origine, 552; ce qu'elle rappelle, 553.

**Méditation.** — En quoi elle consiste, 94. Son utilité, 94; sa nécessité, 95. Conditions pour qu'elle soit fructueuse, 95. Actes de la méditation, 96. Sujets qu'il convient de choisir, 97. Distractions, sécheresses, 97. Ce qu'il faut faire après la méditation, 97. Temps propice pour la méditation, 97.

**Mérite.** — En quoi consiste le mérite, 55; de quoi peut dépendre la grandeur du mérite, 55; diverses sortes de mérite, 55; différence entre le mérite de condignité et celui de convenance, 56. Le mérite attaqué par les chefs de la réforme, 56. Les bonnes œuvres des justes sont vraiment et proprement méritoires, 56. Conditions requises pour le mérite de condignité, 58; du côté de celui qui mérite, 58; du côté de l'œuvre méritoire, 58; du côté de Dieu, 59. Ce que l'homme juste peut mériter d'un mérite de condignité, 59. Ce qu'il ne peut pas mériter, 60. Conditions requises pour le mérite de convenance, 60. Ce que le pécheur, aidé de la grâce actuelle, peut mériter d'un mérite de convenance infaillible, 60; ce que peut mériter le juste d'un mérite de convenance faillible, 61; ce que peut mériter le pécheur d'un mérite de convenance faillible, 61.

**Messe.** — Le sacrifice de la croix doit se continuer sur la terre, 290. La messe est un véritable sacrifice, 291; elle est la représentation et la commémoration du sacrifice de la croix, 294; elle en est la continuation et la consommation, 294. Différences entre le sacrifice de la messe et celui de la croix, 295; entre le sacrifice de la messe et celui du cénacle, 295. Efficacité du sacrifice de la messe: il est latreutique, eucharistique, propitiatoire, impétraire, 295. Fruits de la messe, 297; sa valeur, 298. A qui est offert le sacrifice de la messe, 298; par qui il est offert, 298; pour

qui il est offert, 300; pour quelle fin il est offert, 301. Honoraires de la messe, 301. Circonstances de la célébration de la messe, 302. Assistance à la sainte messe, 303. Méthode pour bien l'entendre, 305. — Ses qualités au point de vue liturgique, 526. Cérémonies de la messe, 528. Parties de la messe, 529: la préparation, 530; l'instruction, 533; l'oblation, 536; la consécration, 538; la communion, 542; l'action de grâces, 546. — Messe votive, 526; messe des morts, 527; messe solennelle, 526, 528; messe privilégiée, 527; messe sèche, 528; messe des présanctifiés, 528; messe conventuelle, 528; messe de mariage, 446. — Signification du mot *messe*, 291, 535.

**Méthode.** — Pour l'oraison, 96. Pour entendre la messe, 305. Pour l'examen de conscience, 361. Pour la communion, 257.

**Métropole.** — Ce que sont les métropoles, 492.

**Ministre.** — Diverses sortes de ministres des sacrements, 139. Pourquoi c'est aux hommes que, dans le cours ordinaire de sa providence, Dieu a donné le pouvoir d'administrer les sacrements, 140. Limites du pouvoir sacramentel des évêques et des prêtres, 141; pouvoir sacramentel du Pape, 141; le même homme ne peut pas être à la fois ministre et sujet du même sacrement, sauf pour le mariage, 141. Conditions requises pour administrer valablement, 141; licitement, 144. Cas où il est permis de demander les sacrements à un ministre indigne, 143. Quels sont ceux à qui le ministre doit refuser les sacrements, 144.

**Miracle.** — Miracles confirmant la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, 231. Conditions requises pour qu'une guérison soit considérée comme miraculeuse, 618.

**Missel.** — Livre liturgique, 480.

**Modestie.** — Disposition à la communion, 261; au mariage, 445.